ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

WP **Council 286/17**

26 septembre 2017
Original: anglais

F

Conseil international du Café
113e session
28 septembre – 2 octobre 2015
Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)

Composition du
Comité consultatif du secteur privé
pour les années caféières 2017/18 et 2018/19

Contexte

1. Les mandats des membres du CCSP, qui avaient été nommés par le Conseil à sa 115e session en septembre 2015, pour les années caféières 2015/16 et 2016/17, viennent à expiration le 30 septembre 2017.

2. Le Directeur exécutif a diffusé le document ED-2241/17 et sa révision, en demandant aux Membres de consulter les représentants qui siègent au CCSP afin de savoir s'ils seraient disposés à être reconduits dans leurs fonctions pour deux années supplémentaires ou de proposer les candidatures de nouveaux représentants et de nouveaux suppléants. Les représentants du CCSP ont également été invités à faire savoir à leurs Gouvernements Membres s'ils souhaitaient être désignés de nouveau. Les Membres étaient invités à faire parvenir par écrit leurs propositions de candidatures au Directeur exécutif.

3. La liste des candidatures reçues à la date du 30 septembre 2017 figure à l'Annexe I et la liste des membres actuels du CCSP ainsi que l'Article 29 de l'Accord de 2007 à l'Annexe II.

Mesures à prendre

Le Conseil est invité à examiner ce document et à nommer les membres du CCSP pour 2017/18 et 2018/19.

ANNEXE I

COMPOSITION DU
COMITÉ CONSULTATIF DU SECTEUR PRIVÉ
POUR LES ANNÉES CAFÉIÈRES 2017/18 ET 2018/19

REPRÉSENTANTS DES PRODUCTEURS		**Nommé par**
DOUX DE COLOMBIE		
Federación Nacional de Cafeteros de Colombia (FNC)	Représentant	Colombie
Sociedad Exportadora de Café de las Cooperativas de Caficultores (EXPOCAFÉ)	*Suppléant*	Colombie
Asociación de Exportadores de café de Colombia	*Suppléant*	Colombie
Association africaine des cafés fins (AFCA)	Représentant	Ouganda
AUTRES DOUX		
Association nationale du café du Guatemala (Anacafé)	Représentant	Guatemala
Asociación Nacional de Beneficiadores y Exportadores de Café de Panama (ANBEC)	Représentant	Panama
BRÉSIL ET AUTRES NATURELS		
Conselho dos Exportadores de Café do Brasil (CeCafé)	Représentant	Brésil
Associação Brasileira da Indústria de Café Solúvel (ABICS)	*Suppléant*	Brésil
Associação Brasileira da Indústria de Café (ABIC)	*Suppléant*	Brésil
Conselho Nacional do Café (CNC)	Représentant	Brésil
Confederação da Agricultura e Pecuária do Brasil (CNA)	*Suppléant*	Brésil
International Women's Coffee Alliance (IWCA)	*Suppléant*	Brésil
ROBUSTAS		
Conseil du Café/Cacao (3C)	Représentant	Côte d'Ivoire
Indonesia Coffee Exporters Association (GAEKI)	Représentant	Indonésie
Uganda Coffee Federation (UCF)	*Suppléant*	*Ouganda*
REPRÉSENTANTS DES CONSOMMATEURS		**Nommé par**
Association japonaise du Café (AJCA)	Représentant	Japon
Fédération européenne du café (FEC)	Représentant	Union européenne
Institut scientifique d'information sur le café (ISIC)	Représentant	Union européenne
Association national du café des États-Unis (NCA)	Représentant	États-Unis
Russian Association of Tea and Coffee Manufacturers (Rusteacoffee)	Représentant	Fédération de Russie
Association américaine des cafés de spécilaité (SCAA)	Représentant	États-Unis
Association des cafés de spécilaité (SCAE)	Représentant	États -Unis
Association chinoise du café	Représentant	Union européenne

ANNEXE II

COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF DU SECTEUR PRIVÉ POUR LES ANNÉES CAFÉIÈRES 2015/16 ET 2016/16

REPRÉSENTANTS DES PRODUCTEURS

DOUX DE COLOMBIE

Federación Nacional de Cafeteros de Colombia (FNC)	Représentant
Sociedad Exportadora de Café de las Cooperativas de Caficultores (EXPOCAFÉ)	*Suppléant*
Asociación de Exportadores de Café de Colombia (ASOEXPORT)	*Suppléant*
Association africaine des cafés fins (AFCA)	Représentant

AUTRES DOUX

Association nationale du café du Guatemala (Anacafé)	Représentant
Association des cafés de spécialité du Panama	Représentant

BRÉSIL ET AUTRES NATURELS

Conselho dos Exportadores de Café do Brasil (CeCafé)	Représentant
Associação Brasileira da Indústria de Café Solúvel (ABICS)	*Suppléant*
Associação Brasileira da Indústria de Café (ABIC)	*Suppléant*
Conselho Nacional do Café (CNC)	Représentant
Confederação da Agricultura e Pecuária do Brasil (CNA)	*Suppléant*
International Women's Coffee Alliance (IWCA)	*Suppléant*

ROBUSTAS

Conseil du Café/Cacao (3C)	Représentant
Indonesian Coffee Exporters Association (GAEKI)	Représentant
Uganda Coffee Federation (UCF)	*Suppléant*

REPRÉSENTANTS DES CONSOMMATEURS

Association japonaise du café (AJCA)	Représentant
Association du café du Canada (ACC)	Représentant
Fédération européenne du café (FEC)	Représentant
Institut scientifique d'information sur le café (ISIC)	Représentant
Association nationale du café des États-Unis (NCA)	Représentant
Association russe des industries du thé et du café (Rusteacoffee)	Représentant
Association américaine des cafés de spécialité (SCAA)	Représentant
Association européenne des cafés de spécialité (SCAE)	Représentant

ARTICLE 29

Comité consultatif du secteur privé

1) Le Comité consultatif du secteur privé (ci-après dénommé le CCSP) est un organe consultatif qui est habilité à faire des recommandations lorsqu'il est consulté par le Conseil et qui peut inviter le Conseil à se saisir de questions ayant trait au présent Accord.

2) Le CCSP est composé de huit représentants du secteur privé des pays exportateurs et de huit représentants du secteur privé des pays importateurs.

3) Les membres du CCSP sont des représentants d'associations ou d'organismes désignés par le Conseil, toutes les deux années caféières ; leur mandat peut être reconduit. Le Conseil veille, dans la mesure du possible, à assurer la désignation :

a) De deux associations ou organismes relevant du secteur caféier privé de régions ou de pays exportateurs représentant chacun des quatre groupes de café, et représentant de préférence les producteurs et les exportateurs, ainsi qu'un ou plusieurs suppléants pour chaque représentant ; et

b) De huit associations ou organismes relevant du secteur caféier privé de pays importateurs, qu'ils soient Membres ou non membres, et représentant de préférence les importateurs et les torréfacteurs, ainsi qu'un ou plusieurs suppléants pour chaque représentant.

4) Chaque membre du CCSP est habilité à désigner un ou plusieurs conseillers.

5) Le CCSP a un Président et un Vice-président élus parmi ses membres, pour une période d'un an. Les titulaires de ces fonctions sont rééligibles. Le Président et le Vice-président ne sont pas rémunérés par l'Organisation. Le Président est invité à participer aux réunions du Conseil en qualité d'observateur.

6) Le CCSP se réunit normalement au siège de l'Organisation, durant la période des sessions ordinaires du Conseil. Si le Conseil accepte l'invitation d'un Membre à tenir une réunion sur son territoire, le CCSP peut également tenir sa réunion sur ledit territoire. En pareil cas, les frais qui en résultent, pour l'Organisation, en sus de ceux qui sont encourus lorsque la réunion se tient au siège de l'Organisation, sont à la charge du pays ou de l'organisation du secteur privé responsable de cette invitation.

7) Le CCSP peut, avec l'approbation du Conseil, tenir des réunions extraordinaires.

8) Le CCSP fait régulièrement rapport au Conseil.

9) Le CCSP élabore son propre règlement intérieur, tout en respectant les dispositions du présent Accord.